

Tarif des douanes

naux libéralisant le commerce par le biais de négociations commerciales multilatérales telles que celles du GATT.

Cela dit, les Canadiens veulent que les conditions dans lesquelles s'effectuent ces échanges commerciaux soient véritablement équitables. Ils veulent avoir l'assurance que dans le cadre de leurs échanges avec d'autres pays, ils ne seront pas constamment floués. Les Canadiens sont équitables et réalistes de nature et ils savent bien que dans toute forme de négociations il faut qu'il y ait des concessions de part et d'autre que l'on ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Nous le savons et nous l'acceptons, mais nous n'accepterons pas d'être d'éternels perdants. Sur le plan international, nous avons fini par acquérir la réputation d'être trop mous dans ce genre de négociations. Depuis des décennies, les pays membres du GATT cherchent à assouplir les barrières douanières. Nous le savons fort bien. Dès le départ lorsque les négociations ont commencé à Tokyo, en 1973, le gouvernement savait fort bien que des pressions considérables s'exerceraient en vue d'une réduction des tarifs sur toute une gamme de produits. Le gouvernement le savait et il avait une assez bonne idée de ce qu'il était disposé à abandonner au cours de ces négociations, mais il n'a rien fait pour y préparer l'industrie canadienne.

Nombre de ces entreprises qui n'existent plus que parce que leurs produits sont protégés par des droits de douane devront faire face à de graves problèmes et feront peut-être même faillite par suite de l'attitude du présent gouvernement au cours de ces négociations. Depuis, je n'ai vu instaurer aucune mesure gouvernementale visant à aider les sociétés qui sont touchées par le résultat de ces négociations ou les personnes qui comptent sur la bonne marche de ces sociétés pour gagner leur vie.

Monsieur l'Orateur, le présent gouvernement ne semble même pas se rendre compte des répercussions de son geste sur l'économie de notre pays. Il ne semble pas voir le moindre que l'instauration d'une politique de libre marché accélèrera maintenant sans aucun doute la transformation de notre économie de succursale en une économie d'entrepôt, dans laquelle nous ne serons plus qu'un dépôt de produits à distribuer sur nos marchés nationaux au lieu de les fabriquer nous-mêmes dans notre propre intérêt. Le gouvernement n'est nullement un négociateur ou un gestionnaire financier efficace. A titre de gouvernement responsable envers les gouvernés, le gouvernement a échoué.

En présentant des mesures de ce genre à la Chambre sans proposer également une stratégie industrielle en vue d'établir des assises manufacturières, le gouvernement obligera le Canada à continuer à vendre ses matières premières et à importer les produits finis dont nous avons besoin.

Je critique le gouvernement peut-être un peu trop durement. Il reste une lueur d'espoir. Le gouvernement a peut-être un expédient en réserve qu'il nous dévoilera bientôt sans attendre les prochaines élections. Le ministre de l'Industrie et du Commerce était peut-être sincère quand il a parlé du GATT à la

Chambre, comme en fait foi le compte rendu du 5 novembre 1979. Il avait alors déclaré:

Le Parlement devrait entreprendre le plus tôt possible l'examen de ces modifications. Dans ce processus, il s'impose que le gouvernement présente à la Chambre, en même temps que les mesures en vue de l'adoption des modifications découlant des négociations du GATT, des mesures pour faciliter l'adaptation visant non seulement l'industrie touchée par ces changements tarifaires, mais aussi les travailleurs dans cette industrie, pour leur permettre de s'y adapter.

Au cours du débat, le gouvernement proposera peut-être d'autres mesures qu'il déposera d'ici lundi prochain. Cette perspective m'effraie.

[Français]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, quand la Chambre s'est ajournée il y a plusieurs jours, j'étais en plein milieu de mon discours sur le bill C-54. Je voudrais reprendre le débat aujourd'hui en rappelant d'abord brièvement certains points que j'ai abordés, avant de poursuivre mes observations.

La question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise est peut-être la plus importante de toutes celles que nous avons soulevées il y a quelques jours. Je voudrais rappeler ce que j'ai dit là-dessus, notamment en ce qui concerne la confusion causée par la non-application de cette mesure après qu'elle eut été annoncée dans notre budget, en décembre 1979. Ensuite en avril 1980, le ministre des Finances (M. MacEachen) a mis en vigueur ces obligations par le truchement d'une motion des voies et moyens. La confusion a été grande, surtout dans les succursales des banques qui n'avaient pas reçu d'instructions précises et où les possibilités de prêter aux petites entreprises et aux agriculteurs sont plutôt limitées. Conséquence de cette confusion, ceux qui normalement auraient dû profiter de ces obligations, s'en sont vus privés des avantages. Voilà un motif qui devrait inciter le gouvernement à reporter la date limite au 31 mars de l'an prochain.

● (1450)

On a signalé tout à l'heure que l'Association canadienne des éleveurs avait soumis un mémoire au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ainsi qu'au ministre des Finances pour inviter les deux ministres à examiner le cas des exploitations agricoles non constituées en société. La taille de l'entreprise n'entre pas en ligne de compte quand l'agriculteur désire constituer une société.